

Exposé de Albert Wehrer (Paris, 15 novembre 1945)

Légende: Le 15 novembre 1945, à l'occasion de la Conférence de Paris sur les réparations, le délégué luxembourgeois Albert Wehrer, expose les dommages de guerre subis par le Grand-Duché lors de la Seconde Guerre mondiale.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Traités. Traités - Guerre et suites de la guerre. Accord concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne l'institution d'une agence interalliée des réparations et la restitution de l'or monétaire signé à Paris, le 14 janvier 1946 - Négociations, AE 8040.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/expose_de_albert_wehrer_paris_15_novembre_1945-fr-7bae30c8-c617-44c0-9148-c3fbf2b78000.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Exposé de M. WEHRER, délégué luxembourgeois à la Conférence de Paris sur les Réparations, le 15 novembre 1945

La délégation luxembourgeoise tient tout d'abord à remercier très sincèrement les trois grandes Puissances d'avoir bien voulu l'inviter à cette Conférence des Réparations. Elle tient aussi à remercier de tout cœur le Gouvernement français de l'hospitalité généreuse et de l'accueil cordial avec lequel il nous a reçu dans ce magnifique Palais de Paris libéré.

Les dommages que le Luxembourg a subis au cours des cinq années de guerre ont leur source dans un double fait.

D'une part dans le régime politique et administratif que l'envahisseur a établi dans notre pays pendant l'occupation et d'autre part dans les faits de guerre qui se sont déroulés sur notre territoire national.

Le régime politique et administratif que l'Allemagne a établi dans notre pays dès ses premiers mois de l'invasion est un régime spécial, spécial dans son organisation et sa cruauté et différent dans sa structure des régimes établis dans d'autres territoires occupés.

Préparant l'annexion pure et simple, il abolissait l'organisation morne de notre Etat et institua avec un personnel importé une administration purement allemande.

Il s'empara non seulement de l'organisation de l'Etat, il s'empara aussi avec son propre personnel de l'Economie du pays et cette organisation tant administrative qu'économique entraîna de bien lourdes conséquences dans tous les domaines de la vie nationale : un accroissement énorme des frais administratifs dépassant d'une façon démesurée les besoins normaux de nos pouvoirs publics ; l'application du système fiscal allemand entraînant des charges disproportionnées; le retrait de notre monnaie nationale et son remplacement intégral par des Marks ; la confiscation de l'or, des devises et valeurs étrangères détenus par nos nationaux; la main-mise sur les entreprises industrielles et commerciales; la réquisition des stocks et réserves de marchandises ainsi que la majeure partie de la production courante; le renchérissement du coût de la vie par l'accroissement démesuré de la circulation monétaire.

Toutes ces atteintes à la situation économique, sociale et financière du pays se traduisirent en fin de compte par un bouleversement général en profondeur de toute notre économie nationale.

Ce régime de cruauté s'étendit dans tous les domaines. Service militaire obligatoire, comme en Alsace et en Lorraine, travail forcé en Allemagne, déportations politiques, arrestations et internement dans les camps de concentrations font qu'il n'est aujourd'hui guère de famille luxembourgeoise qui n'ait été touchée par l'oppression de l'envahisseur. Et lorsqu'en 1942 à la proclamation du service militaire obligatoire, le pays répondit par une grève générale, l'ennemi, après les premiers jours d'une répression féroce, commença une politique de transplantation de notre peuple dans des camps de Silésie et de Poméranie qui engloba peu après les 15% de notre population et qui aurait certainement chassé tout notre peuple de ses foyers si les moyens et le temps n'avaient fait défaut à l'ennemi.

Les dommages provenant des faits de guerre qui se sont d'autre part déroulés sur notre territoire national ont peu à peu englobé toute l'étendue de notre petit pays.

L'invasion du 10 mai 1940, la seconde en 25 ans, se déversait sur un pays désarmé trop faible pour opposer une résistance militaire aux armées d'un tel agresseur.

L'exiguïté du territoire, la soudaineté de l'attaque, l'absence de moyens de défense suffisants firent que l'occupation fût totale dès les premiers jours de l'invasion. Un riche butin tomba ainsi entre les mains de l'envahisseur.

Dès les premiers jours aussi les opérations de guerre portèrent la destruction et la désolation dans nos villes et dans nos campagnes du sud. Un tiers de la population dut évacuer ses foyers.

Le Luxembourg fut libéré le 10 septembre 1944. Mais dès le mois de décembre 1944 s'abattit un nouveau malheur sur le pays. Par l'offensive Rundstedt la moitié du territoire national fut de nouveau envahi et resta champ de bataille pendant de longues semaines avec tout son cortège inévitable de destructions, d'évacuations et de déportations. Le nord, l'est et le centre du pays que la campagne de 1940 avait épargnés, devinrent ainsi à leur tour des régions dévastées. Ce fut le coup le plus dur porté à notre petit pays. Ravagé, dévasté, le Luxembourg fut ainsi placé, dès la libération, devant de graves problèmes de reconstruction auxquels ses faibles moyens ne suffisaient pas et ne sauraient suffire. Problèmes économiques et sociaux inquiétants aussi puisque nos usines ont dû maintenir leur personnel sans pouvoir assurer la remise en marche de la production à défaut de charbon.

Telles sont les circonstances politiques et économiques dans lesquelles cette longue guerre a frappé notre pays.

Ce sont surtout les dommages causés par l'offensive Rundstedt qui ont bouleversé toute notre économie nationale.

Les pertes en capital ainsi subis représentent une quantité de richesses équivalentes à 33% environ du patrimoine national d'avant-guerre.

Plus de 40% de la capacité des entreprises agricoles sont durement atteints.

Les charges financières dues aux dommages de guerre constituent un fardeau écrasant tant pour le budget de l'Etat que pour l'économie en général. Il suffit, nous semble-t-il, de mettre en regard le montant total de nos dommages de guerre, soit 15 milliards de francs valeur 1938, avec les recettes budgétaires d'avant-guerre qui n'ont jamais dépassé 400 millions de francs pour faire comprendre que les capacités de redressement ainsi que les ressources propres de ce petit pays sont par trop faibles pour pouvoir supporter à lui seul les sacrifices énormes qui en résultent.

C'est pourquoi l'attribution dans la plus large mesure possible de réparations à fournir par l'ennemi est une des conditions indispensables à la restauration du Luxembourg.

Je ne m'étendrai pas sur le détail des chiffres qu'indique le mémoire de mon Gouvernement sur nos dommages de guerre. Ils forment devant les statisticiens de la conférence l'objet d'un examen détaillé et de précision supplémentaire. Nous avons dû les établir, un peu hâtivement parfois, manquant sur tel ou tel point des éléments nécessaires à une évaluation précise. Comme le dit le mémoire dans son introduction, le document ne constitue pas un bilan d'une exactitude mathématique. Les chiffres y cités ne sont, dans bien des cas, que des estimations approximatives et provisoires. En effet, les dommages résultant des opérations relatives à l'offensive de Rundstedt ne sont encore que partiellement connus. D'autre part, en ce qui concerne précisément les dommages aux biens en général, il ne sera possible d'établir des chiffres précis que lorsque des expertises minutieuses auront été faites.

Messieurs, mon pays, comme les vôtres, a vécu pendant cinq ans un affreux cauchemar, mais, comme les vôtres, il n'a jamais désespéré, il n'a jamais douté que l'heure de la libération viendrait, nous donnant dans la joie de nos foyers retrouvés, la possibilité d'obtenir les réparations nécessaires et juste auxquelles nous avons droit.

Nous savons tous que l'ennemi ne saura réparer l'intégralité des dommages qu'il a causés et nos peuples se sont déjà bravement mis au travail pour payer par des sacrifices librement consentis la rançon de leur liberté. Mais si ce poids est trop lourd pour nos épaules l'ennemi doit nous aider.

A nous, qui sommes maintenant réunis pour proposer à nos Gouvernements une juste répartition des prestations à fournir par l'Allemagne, de trouver une formule de justice qui accorde à chacun une part équitable et qui tienne compte tant des dommages subis que des ressources propres que chacun peut affecter à leur réparation.

C'est une tâche bien complexe que la Conférence a devant elle. Elle ne saurait trouver sa solution dans des formules trop schématiques, mais en prenant en considération la nature des dommages éprouvés, la possibilité des prestations ennemis et les ressources propres du pays à dédommager. Cette Conférence ne saurait trouver une solution à toutes les questions pratiques qui peuvent se poser. C'est pour cela que la délégation luxembourgeoise donne son appui aussi au principe de la création prévue d'une Agence Interalliée des Réparations qui pourra faire, au fur et à mesure des possibilités, la répartition nécessaire entre les divers Etats.

Le problème des Réparations est une oeuvre de justice, de justice envers nous-mêmes qui avons tant souffert, de justice envers l'ennemi, seul auteur de nos maux.

Le petit peuple luxembourgeois aborde avec confiance les travaux de cette Conférence. Avec confiance, mais également avec un sentiment de profonde gratitude envers les grandes Puissances qui ont chassé l'ennemi de son territoire et lui ont rendu son indépendance et sa liberté.